

## REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024

### ➤ INSCRIPTIONS

Toute inscription est validée lors de la réception :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du règlement
- Du montant total de la prestation réservée. (Un ou plusieurs chèques).
- Du règlement intérieur signé.

### **Toute inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription et règlement**

En cas de non observation de l'une de ces conditions, au moins 30 jours calendaires.

Avant le début de la prestation, l'Atelier Blanc de Meudon n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève.

### ➤ Conditions d'annulation :

Plus de 8 jours calendaires avant le début des cours, seul le montant des arrhes (50% du montant du trimestre) restera dû par l'élève.

Moins de 7 jours calendaires avant le début de la prestation, la prestation sera due intégralement par l'élève.

L'atelier se réserve le droit d'annuler une prestation en cas d'un nombre insuffisant de participants (minimum 5).

En cas d'annulation par l'atelier Blanc de Meudon, l'élève sera remboursé de la totalité des sommes versées pour la prestation.

En cas d'interruption définitive de la part de l'élève, aucun remboursement et aucun rattrapage ne pourra être exigé.

En cas de déménagement le remboursement des cours au prorata temporise sera possible.

En cas de maladie, et sur présentation d'un arrêt de travail couvrant la période de cours, un rattrapage sera proposé maximum 3 cours dans l'année.

A delà de 2 absences, un remboursement au prorata temporise sera possible sur présentation d'un arrêt de travail couvrant la période.

En cas de paiement échelonné (par mois ou par trimestre) l'ensemble des chèques devront être transmis et les dates d'encaissement inscrites au dos de chaque chèque au crayon de papier.

Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

### **Règle de vie de l'atelier**

Les participants aux prestations dispensées par l'atelier Blanc de Meudon s'engagent à respecter les règles de vies de l'atelier.

Il est interdit d'emporter hors de l'atelier des outils, matières premières ou produits chimiques.

L'atelier sera laissé après usage dans un état de parfaite propreté : les tours (en entier), les outils, les éviers, et les tables et leur environnement.

Ils seront soigneusement nettoyés, girelles et sellettes nettes, pédale, bacs de réception vides de toute barbotine, outils et pinceaux nettoyés et rangés et planches libres propre.

Pour ce faire, il sera utilisé les seaux de nettoyage.

La terre pouvant être récupérée (barbotine où pièces crues) sera stockée dans les récipients prévus à cet effet selon les indications de la responsable et ceci à la fin de chaque séance.

Tout endommagement du matériel par un élève pourra entrainer une responsabilité civile individuelle et un remboursement pourra être demandé par l'atelier.

Seules les pièces réalisées dans le cadre des cours et des stages pourront être cuites dans le four de l'atelier.

L'atelier s'engage à conserver les pièces réalisées par les élèves pendant une durée de 4 mois maximum.

Passé ce délai et sans nouvelles de l'élève, les pièces seront recyclées ou détruites.

Respecter les horaires des cours : arrivée et départ à l'heure, qui incluent le temps de nettoyage et de rangement. (15 minutes AVANT la fin du cours)

Ne rien jeter dans les WC autre que le papier toilette mis à disposition ( sani broyeur). Laisser les WC aussi propres que trouvés en arrivant.

Ne laisser aucune affaire personnelle à l'atelier.

L'atelier n'est pas responsable des vols au sein de l'atelier.

Gardez avec vous vos objets précieux

Tout élève qui dégrade les lieux de cours sera tenu comme responsable.

Tout élève doit respecter les autres élèves et les consignes de l'atelier.

Tout manquement à ce règlement intérieur pourrait donner lieu à une exclusion sans remboursement.

**J'ai pris connaissance des conditions générales de formation et du règlement intérieur**

Nom, Prénom, date et signature : (Précédé de « Bon pour accord ») :